



## Heritage sans contrat de mariage

Par **pepette66**, le **30/10/2013** à **20:35**

Bonjour

Je désirerais avoir quelques renseignements suite a ma question suivante:

Mon époux possède un terrain agricole en indivision venant de son papa décédé en 1987 (sur ce terrain 3 personnes sont propriétaire ma belle-sœur, mon beau-frère et mon mari)

Ce terrain n est pas constructible pour le moment.

Nous nous sommes mariés en 1988 avons eu 2 enfants, majeurs à ce jour et ne sont pas mariés.

nous n avons pas fait de contrat de mariage.

Si mes enfants se marient sans contrat et que mon époux décède que devient ce terrain pour mes enfants?

Qui en hérite en cas de divorce de mes enfants?

j espère que vous comprendrez ma demande je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements je vous remercie par avance de votre réponse

Mme Perez